



Longue maladie (ald), indemnités de longue maladie et fin de cdd

Par **chrys13**, le **06/12/2009** à **00:41**

Bonjour,Voilà, je voudrais obtenir un vrai conseil d'avocat :1. Le ministère de la Défense a-t-elle le droit de mettre fin à mon CDD d'ICT au bout de 6 ans alors que mon médecin m'a fait un accident du travail-maladie professionnelle lié à mon état de santé suite à harcèlement sexuel et moral au travail ?NB : 1. Il s'agit de contrat spécifique de la Défense de 3 ans renouvelable à vie 2. L'accident du travail - maladie professionnelle n'a pas eu le temps d'être prise en compte ou plutôt a longuement été bûché en touche pendant 4 mois et alors je me suicidais et été longuement hospitalisée (mort psychique et grave dépression dû au HMT par pervers narcissique paranoïaque). L'hôpital a donc fait des papiers pour ALD.2. Puis-je faire reconnaître l'accident du travail malgré l'ALD, mon licenciement et le fait qu'il y a eu convocation des témoins à la direction et RH avec intimidation des témoins qui sont ressorti avec un discours complètement inversé par peur de perdre leur poste ou qu'il leur arrive la même chose qu'à moi?3. Depuis qu'ils ont mis fin à mon 2ème CDD ni la sécurité sociale de la fonction publique ni le Ministère ne me paie mes indemnités de longue maladie et ce depuis 1,5 ans. Et mes courriers restent tous lettres mortes.Est-ce normal? Que dois-je faire?4. N'étant pas chômeur puisque en ALD, je me retrouve sans aucune ressource, ni RMI ou RSA, aucune aide sociale, sans logement et avec un mari qui a disparu sans laissé d'adresse.Que dois-je faire? Y a-t-il des recours possibles?5. L'assistante sociale de l'hôpital m'a laissé tombée et ne traite plus mon dossier parce que c'est trop compliqué et qu'elle en perdait son latin et m'a dit me débrouiller alors que je suis en grave dépression et incapable de me battre ou répondre à mes courriers ou traiter mes problèmes administratifs (huissiers, etc pour cause de non paiement à temps des honoraires de l'hôpital alors que j'avais fourni les papiers, qu'ils avaient été déjà payé et que j'étais un zombi à l'hôpital.Est-ce normal?6. A l'ANPE, faute de percevoir les ASSEDIC, l'état étant son propre assureur, ils m'ont envoyé à la maison du droit et de la justice. Une avocate a rempli 2 dossiers de

demande d'aide juridictionnelle : divorce, Ministère qui ont été suivi d'une décision du tribunal avec aide totale et un avocat commis d'office. 2 jours après le premier entretien, l'avocat m'a signifié qu'elle avait écrit au bâtonnier pour se dessaisir de l'affaire. Que dois-je faire?